

Par courriel

Montréal, le 25 février 2021

**Objet : Demande d'accès concernant l'adresse suivante : 700 à 750, 740, Chemin de la Côte-Vertu Ouest, lots 3 982 291 à 3 982 293, Cadastre du Québec, Dorval (Québec).**

---

Madame,  
Monsieur,

Nous donnons suite à votre demande, reçue le 2 novembre 2020, concernant l'adresse précitée.

Vous trouverez en annexe les documents demandés. Il s'agit de :

- Lettre, 23 mars 2012, 2 pages.

Concernant l'adresse suivante : 750 chemin de la Côte-Vertu Ouest :

1. Rapport d'inspection, 7 juin 2011, 4 pages ;
2. Rapport d'inspection, 22 juin 2012, 16 pages.

Concernant l'adresse suivante : 740 chemin de la Côte-Vertu Ouest :

1. Rapport d'inspection, 7 juin 2011, 4 pages ;
2. Lettre, 21 juin 2011, 2 pages ;
3. Rapport d'inspection, 17 juillet 2012, 8 pages ;
4. Autorisation, 19 juin 2018, 2 pages ;
5. Rapport d'inspection, 4 mars 2019, 4 pages ;
6. Rapport d'inspection, 17 juillet 2019, 4 pages.

Vous noterez que, dans certains documents, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23,24, 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez, en pièce jointe, une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez communiquer avec nous par courriel à l'adresse suivante : [dr06acc@environnement.gouv.qc.ca](mailto:dr06acc@environnement.gouv.qc.ca).

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



**L'équipe de l'accès à l'information**  
**Direction régionale de Montréal**  
5199 rue Sherbrooke Est, bureau 3860  
Montréal (Québec) H1T 3X9  
[www.environnement.gouv.qc.ca](http://www.environnement.gouv.qc.ca)

Montréal, le 23 mars 2012

Aveos Performance Aéronautique inc.  
2311, boulevard Alfred-Nobel  
Saint-Laurent (Québec) H4S 2B6

N/Réf. : 7610-06-01-0745701/7610-06-01-07813-10/7610-06-01-07889-01  
7610-06-01-07890-01

Document : 400908162/400908181/400908191/400908195

**Objet : Cessation d'activité dans les installations d'Aveos à Montréal**

Madame, Monsieur,

La présente est pour vous rappeler vos obligations vis-à-vis du Ministère pour faire suite à la cessation d'activité dans les installations d'Aveos à Montréal.

- Selon l'article 13 du *Règlement sur les matières dangereuses* (Q-2, r.32) :

Vous étiez tenu de donner un préavis de 30 jours au ministre du Développement durable, l'Environnement et des Parcs avant la cessation d'activité.

Les bâtiments et les équipements doivent être décontaminés ou démantelés.

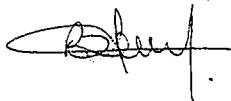
Lorsqu'il y a démantèlement, les matériaux provenant de démantèlement de bâtiments et, le cas échéant, d'équipements doivent être décontaminés ou expédiés à un lieu autorisé.

- Selon l'article 31.51 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (Q-2) :

Comme suite à la cessation définitive de vos activités, vous êtes tenu de procéder à une étude de caractérisation du terrain où elles se sont exercées, dans les six mois de cette cessation ou dans tout délai supplémentaire n'excédant pas dix-huit mois que peut accorder le ministre.

Pour toute information additionnelle, vous pourrez communiquer avec Mme Karima Benlounes au (514) 873-3636, poste 229.

En attente des rapports requis, nous vous remercions d'emblée de votre coopération et vous prions d'accepter, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Karima Benlounes', with a horizontal line extending to the right.

Karima Benlounes  
Technicienne



**1. Identification**

Date de l'inspection : 2011-06-07	Heure d'arrivée : 8h45	Heure de départ : 14h00
Inspecteur : Marie-Claude Daigneault	Accompagné de : -	

N° intervention : 300667127	Type d'intervention : inspection
N° gestion documentaire : 7610-06-01-0788901	N° du rapport d'inspection : 400826910
N° demande : -	Type de demande : -

But de l'inspection : Vérifier les activités au Bilding 3-HM- Aveos- nécessité CA

<b>Lieu inspecté</b>	
Nom du lieu : Aveos performance aéronautique inc. -HM-	
Nom usuel du lieu : Aveos -HM-	
N° du lieu : X2128599	Type de lieu : industrie
Localisation du lieu inspecté : 750, boulevard Côte-Vertu Dorval	
Coordonnées géographiques du lieu : N 4528 11.92 W 73 44 16.93	

<b>Intervenant du lieu</b>			
Nom	Fonction	Adresse postale (si différente du lieu)	No intervenant SAGO
Aveos performances aéronautique inc.	Propriétaire		Y2080353

<b>Conditions météo</b>

<b>Personnes rencontrées</b>			
Nom	Fonction	N° de téléphone (ou autre)	
article 53, 54			

<b>Mode d'identification</b>			
But expliqué :	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> s. o.
Mode d'identification :	<input type="checkbox"/> verbale	<input type="checkbox"/> preuve de statut	
But expliqué à/Identification faite auprès de :			

<b>Plainte</b>			
Plaignant rencontré :	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> s. o.

<b>Photos numériques</b>	
Nombre de photos prises sur le terrain : 0	Nombre de photos annexées au rapport :
Toutes les photos annexées à ce rapport ont été prises par Marie-Claude Daigneault avec un appareil photo de type Nikon coolpix. L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central.	
article 23, 24	
Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection et aucune n'a été modifiée, sauf	

<b>Autres pièces annexées au rapport</b>		
	Numéro	Titre
<input type="checkbox"/> Croquis		
<input type="checkbox"/> Plan		
<input type="checkbox"/> Carte		
<input type="checkbox"/> Autre		

## Échantillons

Type	Nature	Nombre de points de prélèvements	Nombre de contenants
<input type="checkbox"/> eau			
<input type="checkbox"/> air			
<input type="checkbox"/> sol			
<input type="checkbox"/> matières résiduelles			
<input type="checkbox"/> matières dangereuses			
<input type="checkbox"/> matières dangereuses résiduelles			
<input type="checkbox"/> flore			
<input type="checkbox"/> faune			
<input type="checkbox"/> pesticides			
<input type="checkbox"/> autre, précisez			
Duplicata des échantillons remis :		<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> s. o.
Demandes d'analyses jointes au rapport :		<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> s. o.

## 2. Mise en contexte (facultatif)

Le bâtiment 3 HM est réservé pour la maintenance directement sur les avions.

## 3. Description de l'inspection

Je me présente au bâtiment 3, 750 boulevard Côte-Vertu, sécurité principale afin de m'identifier au gardien de sécurité, ce qui me permet de circuler parmi les différents bâtiments d'Aveos.  
C'est à madame article 53, 54 chef-environnement pour Aveos que je me présente et à qui j'explique le but de ma visite. Nous nous dirigeons dans le bâtiment, vers les sections de maintenance d'avions.

Depuis 2008, les activités conduites par Air Canada (AC) sont maintenant régies par Aveos. Les opérations sont restées les mêmes et présentement les employés d'AC travaillent pour Aveos. Le bâtiment est partagé entre AC et Aveos. Air Canada en est le propriétaire.

Nous rencontrons article 53, 54 responsable du bâtiment 3. Celui-ci nous explique le fonctionnement des opérations.

Les avions sont entrés dans le hangar afin d'effectuer les vérifications entre chacun de ses vols. Lors de l'inspection 4 avions étaient présents dans le bâtiment. L'entretien est effectué de façon programmée (check A, B, C..) selon l'utilisation de l'avion. La mécanique générale de l'avion est vérifiée et certaines pièces sont réparées ou remplacées. Certaines pièces sont dirigées vers CMC (moteurs et train d'atterrissage) ou EMC (petites composantes) et les autres sont conditionnées sur place. Les avions sont nettoyés, les tapis sont changés, les cabinets de toilettes sont vidangés et désinfectés...

Plusieurs postes sont installés dans les bâtiments afin de faire le tri des mdr. Des poubelles en métal identifiées sont à la portée des employés sur le lieu de la maintenance. Une trousse de déversement est placée à plusieurs endroits dans le bâtiment.

Plusieurs petites salles sont installées sur place afin d'effectuer des retouches pour les pièces, tel qu'une salle à peinture et à sablage au jet, une salle de nettoyage et de décapage sous une hotte. De l'acide phosphorique est utilisé pour la désinfection des toilettes. Toutes les mdr produites par le bâtiment 3 sont acheminées vers le bâtiment 1 et 8 dans les salles aménagées à cet effet.

Les eaux de lavages des avions sont rejetées au système d'égout sanitaire de la ville.  
Nous remercions le article 53, 54 et quittons les lieux.

La production d'un bilan annuel n'est pas requis étant donné le secteur d'activité de la cie non mentionné à l'annexe 8 du rmd.

Aveos a engagé un avocat afin de clarifier la juridiction provinciale / fédérale, la cie ne se considère pas visée jusqu'à preuve du contraire. Aucune photo n'a pu être prise lors de l'inspection en raison de cette incertitude.

## 4. Vérification complémentaire à l'inspection (si requis)

Vérification effectuée suite à l'inspection du 6 avril 2011 au bâtiment 1- EMC :

Je m'informe au près de M. Yvon Goulet, analyste attitré à la demande de CA d'Aveos-CMC, au sujet de l'ambiguïté concernant les lois provinciales face au fédéral. Celui-ci me présente une note datée de 1992 indiquant clairement les lois provinciales ont juridiction sur les activités conduites par un organisme privé sur un terrain fédéral.

## 5. Conclusion


Le bâtiment 3 HM effectue la maintenance des avions. L'usine ne possède aucun CA, par contre AC effectuait ces mêmes opérations et ce avant 1972.

La juridiction provinciale / fédérale reste ambiguë selon Aveos.

Date de l'inspection : 2011-06-07	No de gestion documentaire : 7610-06-01-0788901
-----------------------------------	---

**6. Recommandations**

Je recommande la fermeture de l'intervention.  
S'assurer de recevoir la conclusion de l'avocat concernant la juridiction provincial / fédérale.

Signature :  Date de rédaction : 2011-06-20

**7. Vérification du rapport d'inspection**

Approuvé par : Michel Léonard  
Signature :  Fonction : Coordonateur  
Date : 20/06/20  
Commentaires :

**1. Identification**

Date de l'inspection : 2012-06-22	Heure d'arrivée : 10 h 15	Heure de départ : 11 h 00
Inspecteur : Karima Benlounes	Accompagné de :	

N° intervention : 300747126	Type d'intervention : Inspection
N° gestion documentaire : 7610-06-01-0788901	N° du rapport d'inspection : 400940749
N° demande : 200204343	Type de demande : Programme de contrôle
But de l'inspection : Le but est de vérifier la présence de matières dangereuses résiduelles et l'état des lieux suite à la cessation d'activité.	

Lieu inspecté	
Nom du lieu : Aveos performance aéronautique inc. -HM -	
Nom usuel du lieu : Aveos-HM-	
N° du lieu : X2128599	Type de lieu : industrie
Localisation du lieu inspecté : 750, boul. Côte-Vertu, Dorval (Québec) H4S 1Y9	
Coordonnées géographiques du lieu (GEO NAD 83 degrés décimaux) : 45,469977777800 et -73,738036111100	

Intervenant du lieu			
Nom	Fonction	Adresse postale (si différente du lieu)	No intervenant SAGO
Aveos performance aéronautique inc.		2311, boulevard Alfred-Nobel, Ban 3 Saint-Laurent (Québec) H4S 2B6	Y2080353

Conditions météo

Personnes rencontrées		
Nom	Fonction	N° de téléphone (ou autre)
article 53, 54		

Mode d'identification			
But expliqué :	<input checked="" type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> s. o.
Mode d'identification :	<input checked="" type="checkbox"/> verbale	<input checked="" type="checkbox"/> preuve de statut	
But expliqué à/Identification faite auprès des : deux personnes rencontrées			

Plainte		
Plaignant rencontré :	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> s. o.

Photos numériques	
Nombre de photos prises sur le terrain : 79	Nombre de photos annexées au rapport : 37
Toutes les photos annexées à ce rapport ont été prises par moi avec un appareil photo de type Nikon Coolpix 22. L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central.	
article 23, 24	
Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection et aucune n'a été modifiée.	

Autres pièces annexées au rapport		
	Numéro	Titre
<input type="checkbox"/> Croquis		
<input type="checkbox"/> Plan		
<input type="checkbox"/> Carte		
<input checked="" type="checkbox"/> Autre	1	Inventaire des matières dangereuses et échanges de courriels

Échantillons			
Type	Nature	Nombre de points de prélèvements	Nombre de contenants
<input type="checkbox"/> eau			
<input type="checkbox"/> air			
<input type="checkbox"/> sol			
<input type="checkbox"/> matières résiduelles			
<input type="checkbox"/> matières dangereuses			
<input type="checkbox"/> matières dangereuses résiduelles			
<input type="checkbox"/> flore			
<input type="checkbox"/> faune			
<input type="checkbox"/> pesticides			
<input type="checkbox"/> autre, précisez			
Duplicata des échantillons remis :		<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> s. o.
Demandes d'analyses jointes au rapport :		<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> s. o.

## 2. Mise en contexte (facultatif)

- Le 12 juin 2012, le ministère du développement économique, de l'innovation et de l'exportation a demandé de l'information au ministère de l'environnement via le bureau de Montréal (Appel de M. Normand Raymond à M. Michel Leonard), concernant la compagnie Aveos. Le courriel de Mme Marilou Tremblay (Bureau du sous ministre adjoint) daté du 13 juin et adressé à Mme Hélène Proteau indique que le bureau de Montréal a transmis au ministère du développement économique, de l'innovation et de l'exportation un rapport via la loi d'accès à l'information (Tous les échanges de courriels sont annexés au dossier).
- Le 19 juin, le coordonnateur du bureau de Montréal (M. Michel Leonard) contacte **article 53, 54** (Aveos) et l'informe que le centre de contrôle environnemental du Québec doit inspecter toutes les installations d'Aveos qui ont cessé leurs activités en mars 2012.
- Le 21 juin 2012, je prends rendez vous avec **article 53, 54** pour le lendemain (22 juin) à 09h00 sur le site d'Aveos situé au 7171 Côte Vertu Ouest.
- Selon nos dossiers, le site d'Aveos situé au 750 boulevard Côte Vertu a fait l'objet d'une seule inspection (07-06-2011) et ne détient pas de certificat d'autorisation du ministère.
- Suite à l'annonce dans les médias en mars 2012 de la cessation d'activité d'Aveos, le ministère a envoyé une lettre datée du 23 mars dont laquelle il rappelle à la compagnie ses obligations (Une copie de la lettre est annexée au dossier).
- Le but de l'inspection est de vérifier la présence de matières dangereuses résiduelles et l'état des lieux.

## 3. Description de l'inspection

- article 53,** m'explique que le site abrite les activités de la division Aveos HM : Aveos Heavy maintenance. Les avions sont entrés complètement dans un hangar (Photo no 1) pour être nettoyés et inspectés après chaque vol. L'opération de nettoyage consiste à changer les tapis, à vidanger et désinfecter les toilettes et à nettoyer l'intérieur de l'appareil. Selon le responsable, les toilettes sont vidangées et nettoyées à l'aéroport de Montréal. La mécanique générale de l'avion est vérifiée et les pièces défectueuses sont réparées ou remplacées. La réparation peut se faire sur place ou dans les autres usines de la compagnie.
- Lors de mon inspection, il y'avait un avion d'air Canada en révision à l'intérieur du hangar (Photo no 2). **article 53, 54** m'informe que l'appareil est là depuis le mois de mars (Avant la cessation d'activité sur le site) et que récemment air Canada a demandé à le récupérer. Aveos a été obligée de rappeler quelques anciens employés pour terminer la vérification et l'inspection de l'appareil.
- À l'intérieur du hangar, je questionne le responsable au sujet de plusieurs drains dans le plancher (Photo no 3). Il me répond que ça sert à drainer les eaux de lavage des avions mais il ne sait pas si c'est rejeté directement à l'égout. Plusieurs poubelles et barils métalliques identifiés sont installés dans le hangar, à la portée des employés et sont utilisés pour récupérer des contenants vides à huile, à peinture, à graisse, des aérosols, des guenilles souillées... (Photos no 4 et 5).
- À proximité du hangar, un coin est réservé au nettoyage sous une hotte (Photos no 1808) et à l'entreposage de certaines matières dangereuses neuves et résiduelles. Lors de mon inspection, il y'avait un réservoir métallique utilisé pour les huiles usées (Photos no 6 et 7), un baril d'isopropyl alcohol (Photo no 8), un baril d'essence minérale, plusieurs contenants de Skydrol (Photo no 9) et plusieurs contenants d'une graisse (Photo no 10). Il y'avait aussi deux poubelles métalliques, une contient des petites boîtes métalliques vides et ayant contenues de l'huile et l'autre contient des guenilles souillées (Photos no 11 et 12).
- Selon le responsable, les matières dangereuses résiduelles générées sur le site sont acheminées vers le site d'Aveos situé au 7171 boulevard Côte Vertu, pour être récupérées par la suite par Clean harbour. Il ajoute qu'une représentante de cette compagnie est déjà passée pour faire un inventaire des matières dangereuses résiduelles.
- Dans la section du bâtiment réservée aux activités de peinture, je constate deux grandes cabines de peintures (Photos no 13 et 14) ainsi que plusieurs contenants de peintures et de solvants utilisés pour les dilutions, neufs, ouverts ou expirés (Photos no 15, 16, 17 et 18). Un baril dont l'étiquette indique qu'il contient de la boue de peinture et de solvant est déposé dans un bassin de rétention (Photos no 19 et 20). Je constate plusieurs poubelles métalliques qui



**3. Description de l'inspection**

contiennent des aérosols et des guenilles souillées (Photos no 21 et 22) et trois sacs en plastiques fermés et prêts à être récupérés par Clean Harbour selon le responsable (Photo no 23).

- Dans l'atelier de sablage, je constate plusieurs scies et meules (Photos no 24 et 25).
- Dans une grande salle en face de l'atelier de sablage, il y avait 05 congélateurs qui sont utilisés pour l'entreposage de pièces spéciales en fibre de verre (Photos no 26 et 27). Juste à proximité de cette salle, un semi vrac, 05 barils et 03 petits contenants sont déposés dans des cuves de rétention (Photo no 28), avec une trousse de déversement à proximité. Les étiquettes indiquent qu'il s'agit de différents produits nettoyants utilisés dans le domaine de l'aéronautique (Photos no 29, 30, 31 et 32).
- À l'extérieur du bâtiment, du côté nord, je distingue un autre bâtiment ainsi que des conteneurs métalliques (Photo no 33). Plusieurs pièces en métal et en bois sont entreposées sur le plancher ou sur des étagères métalliques à l'intérieur du bâtiment (Photos no 34 et 35). À l'extérieur, deux des conteneurs métalliques contiennent aussi des pièces métalliques (Photo no 36) et les deux autres sont utilisés pour récupérer les matières résiduelles métalliques (Photo no 37).
- Selon le responsable, il n'y pas de réservoirs souterrains ou hors sol sur le site.

**4. Vérification complémentaire à l'inspection (si requis)**

- Lors de l'inspection réalisée le 07-06-2011, la technicienne était accompagnée de la responsable environnement de tous les sites d'Aveos article 53, 54 Dans son rapport d'inspection, elle indique que les matières dangereuses résiduelles générées par les activités du site sont acheminées vers le 7171 boulevard Côte Vertu.
- Le 04 juillet 2012, article 53, 54 m'informe qu'Aveos est en négociation avec une compagnie aéronautique qui veut acheter tous les pots de peintures et de solvants (Neufs, entamés et expirés). Il va donc communiquer avec Clean harbour afin de revoir l'inventaire des matières dangereuses résiduelles récemment réalisé.

**5. Conclusion**

- les équipements sont toujours en place, je n'ai pas constaté de démantèlement. La compagnie soutient qu'il ne s'agit pas d'une cessation d'activité pas d'un arrêt temporaire dans l'attente d'un acheteur potentiel. Le ministère a demandé à Aveos de confirmer ses intentions par écrit.
- La compagnie Aveos nous affirme que Clean Harbour a réalisé un inventaire complet des matières dangereuses résiduelles. Le ministère a demandé une copie de cet inventaire ainsi qu'un rapport régulier des matières disposées. Aveos m'a fait parvenir un inventaire incomplet pour les trois sites car les quantités ne sont pas indiquées.
- Les activités exercées par la compagnie Aveos sur le site se classent dans les grands groupes 32 et 45 de l'annexe 3 du Règlement sur les matières dangereuses. L'exploitant est donc assujéti à l'article 13 de ce règlement, qui stipule qu'il était tenu d'aviser le ministère 30 jours avant la cessation de ses activités. Selon le même article, dans le cas de la cessation, les bâtiments et équipements doivent être décontaminés ou démantelés. Les matériaux provenant du démantèlement de bâtiments et, le cas échéant, d'équipements doivent être décontaminés ou expédiés à un lieu autorisé.
- Selon le système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada, les activités exercées par la compagnie Aveos sur le site sont classées dans la catégorie: Fabrication de produits aérospatiaux et de leurs pièces et le code SCIAN correspondant est le 33641. l'exploitant est donc assujéti à l'article 31.51 de la Loi sur la qualité de l'environnement. L'article stipule que suite à une cessation des activités, l'exploitant est tenu de procéder à une étude de caractérisation du terrain, dans les six mois de cette cessation ou dans tout délai supplémentaire n'excédant pas 18 mois que peut accorder le ministre.

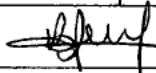
**6. Recommandations**

- S'assurer de recevoir l'inventaire complet des matières dangereuses (Les quantités doivent être indiquées) ainsi qu'un rapport régulier des matières disposées.
- Faire le suivi et s'assurer d'obtenir une réponse à la lettre envoyée par le ministère en date du 23 mars 2012. La compagnie doit confirmer, par écrit ses intentions relativement à sa cessation d'activité :

1/ Dans le cas d'une cessation définitive des activités, s'assurer que la compagnie respectent les articles : 13 du Règlement sur les matières dangereuses et l'article 31.51 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

2/ Dans le cas d'un changement d'activité : La compagnie doit respecter l'article 31.53 de la Loi sur la qualité de l'environnement, qui stipule qu'elle doit procéder à un étude de caractérisation

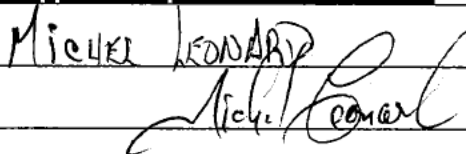
Signature :



Date de rédaction : 10-07-2012

**7. Vérification du rapport d'inspection**

Approuvé par :



Fonction :

COORDONNATEUR

Signature :

Date :

3 août 2012

Commentaires :

OK

**Annexe - Photos**

Photo no : 1

Fichier : DSCN1826.jpg

Description :  
La photo montre le hangar.

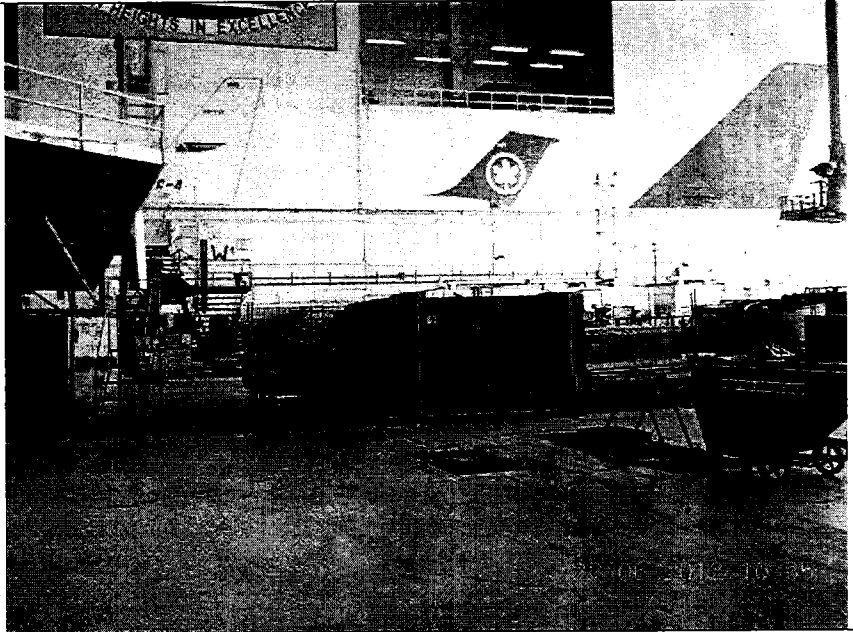


Photo no : 2

Fichier : DSCN1820.jpg

Description :  
Avion d'Air Canada à l'intérieur du hangar.



Photo no : 3

Fichier : DSCN1827.jpg

Description :  
Drain dans le plancher du hangar.



Photo no : 4

Fichier : DSCN1822.jpg

**Description :**

Poubelles métalliques installés dans le hangar.



Photo no : 5

Fichier : DSCN1824.jpg

**Description :**

La photo montre l'intérieur d'une des poubelles métalliques installées dans le hangar.



Photo no : 6

Fichier : DSCN1819.jpg

**Description :**

La photo montre le petit réservoir d'huile usée à l'intérieur du bâtiment.

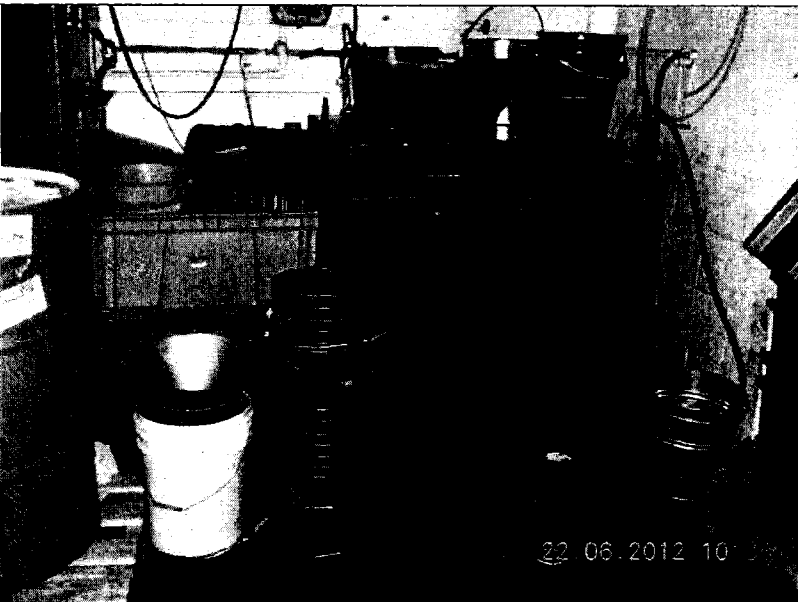




Photo no : 7

Fichier : DSCN1818.jpg

Description :  
Étiquette du réservoir d'huile usée.



Photo no : 8

Fichier : DSCN1809.jpg

Description :  
Baril d'isopropyl alcohol.

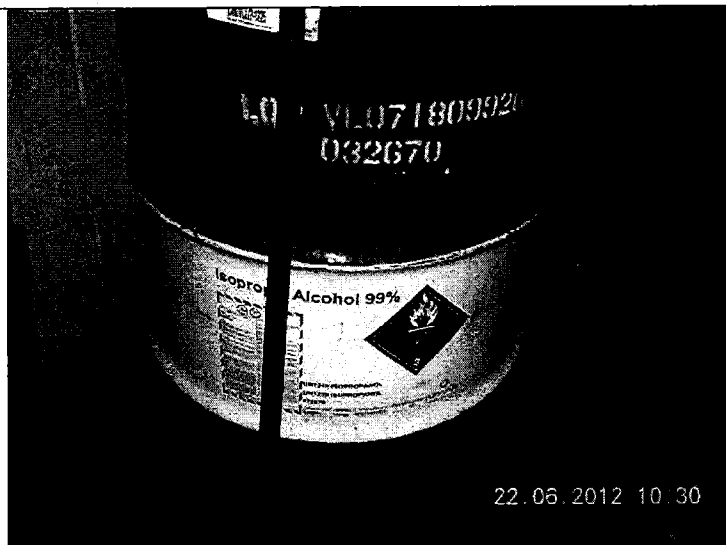


Photo no : 9

Fichier : DSCN1810.jpg

Description :  
Baril d'essence minérale.

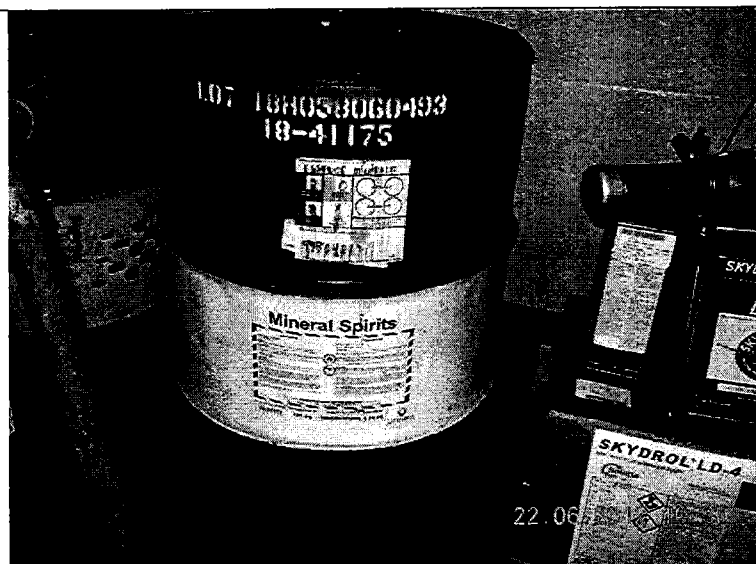


Photo no : 10

Fichier : DSCN1813.jpg

**Description :**

La photo montre un contenant muni d'une étiquette qui indique que le contenu est d'une graisse.



Photo no : 11

Fichier : DSCN1814.jpg

Petits contenants à huile vides dans une poubelle métallique.



Photo no : 12

Fichier : DSCN1815.jpg

**Description :**

Guenilles souillées dans une poubelle métallique.



Date de l'inspection : 2012-06-22

No de gestion documentaire : 7610-06-01-0788901

Photo no : 13

Fichier : DSCN1776.jpg

Description :

La photo montre une des cabines de peinture.



Photo no : 14

Fichier : DSCN1777.jpg

Description :

La photo montre la deuxième cabine de peinture.



Photo no : 15

Fichier : DSCN1778.jpg

Description :

Pots et bouteilles de peintures et de solvants.



Photo no : 16

Fichier : DSCN1779.jpg

Description :  
Pots et bouteilles de peintures et de solvants.



Photo no : 17

Fichier : DSCN1780.jpg

Description :  
Pots et bouteilles de peintures et de solvants  
entreposés dans une armoire métallique.



Photo no : 18

Fichier : DSCN1781.jpg

Description :  
Pots et bouteilles de peintures et de solvants  
entreposés dans une armoire métallique.



Photo no : 19

Fichier : DSCN1782.jpg

Description :  
Baril muni d'une étiquette qui indique que le contenu est une boue de peinture et de solvant usée.

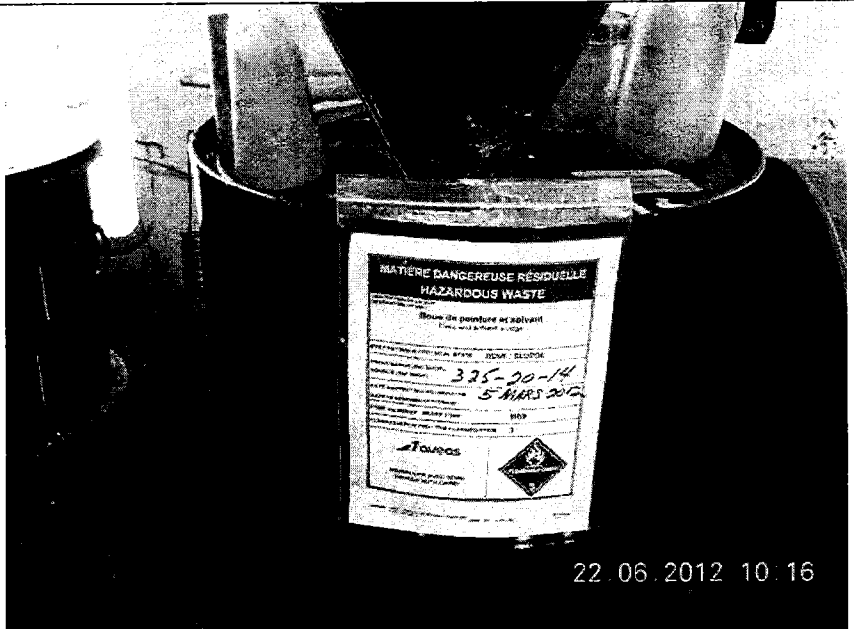


Photo no : 20

Fichier : DSCN1783.jpg

Description :  
Le baril est entreposé dans une cuve de rétention.

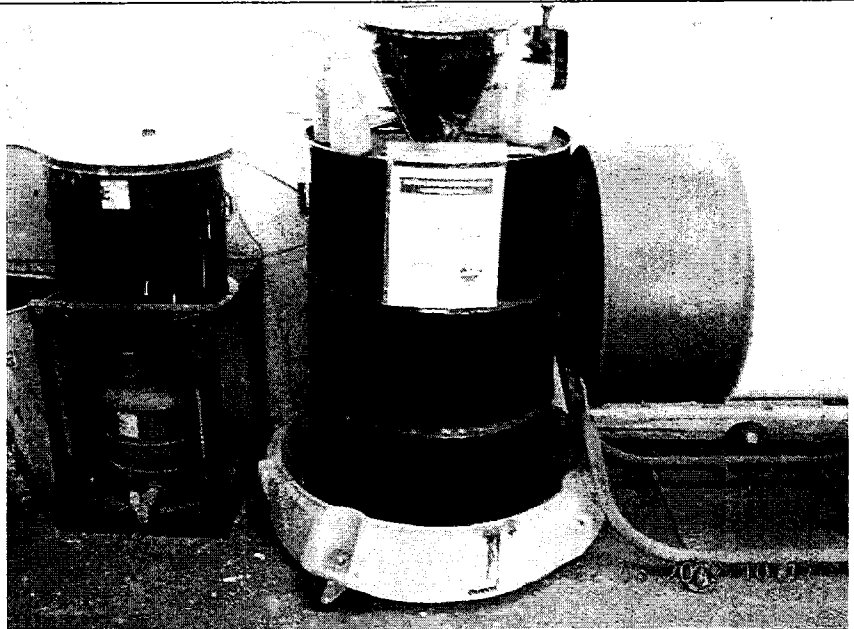


Photo no : 21

Fichier : DSCN1772.jpg

Description :  
Poubelle métallique qui contient des aérosols.

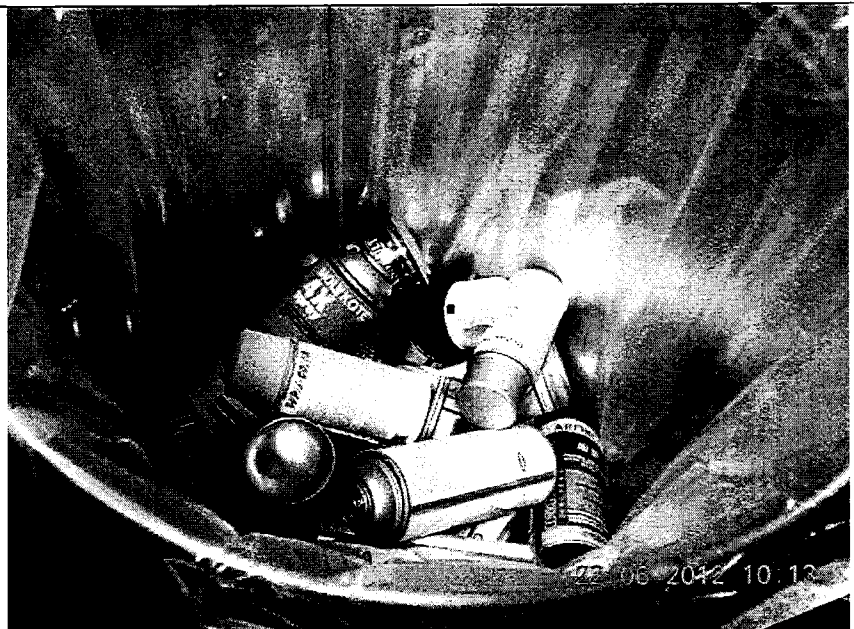


Photo no : 22

Fichier : DSCN1773.jpg

Description :  
Guenilles et gants souillés dans une poubelle  
métallique.



Photo no : 23

Fichier : DSCN1775.jpg

Description :  
Sacs en plastiques contenant pots vides de  
peintures et des guenilles souillées.



Photo no : 24

Fichier : DSCN1794.jpg

Description :  
La photo montre des scies dans la salle de  
sablage.





Photo no : 25

Fichier : DSCN1795.jpg

**Description :**

La photo montre des meules dans la salle de sablage.



Photo no : 26

Fichier : DSCN1791.jpg

**Description :**

La photo montre les congélateurs utilisés pour l'entreposage de certaines pièces en fibre de verre.



Photo no : 27

Fichier : DSCN1790.jpg

**Description :**

La photo montre une pièce emballée entreposée dans un congélateur.

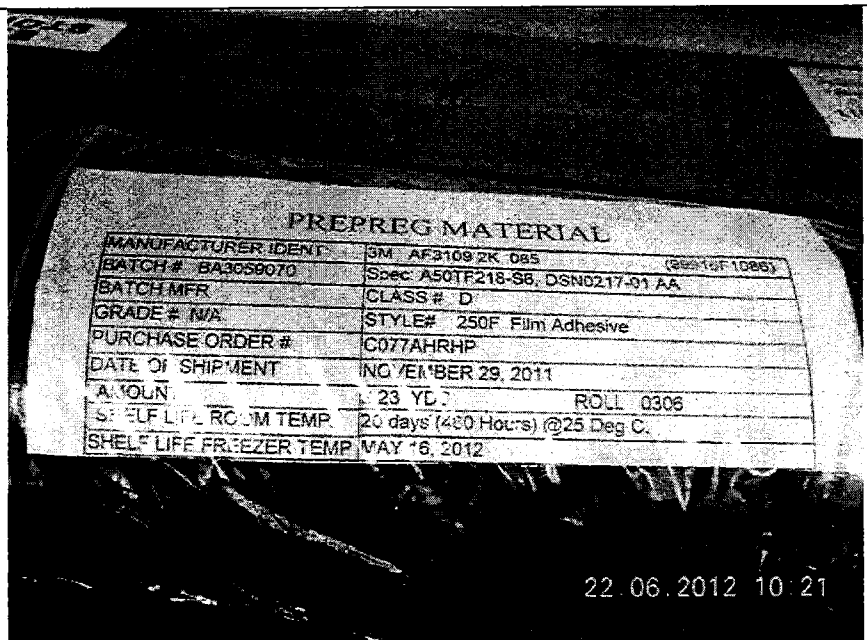


Photo no : 28

Fichier : DSCN1798.jpg

Description :  
Produits de nettoyage spécifiques à l'industrie aéronautique entreposés à l'intérieur du bâtiment.

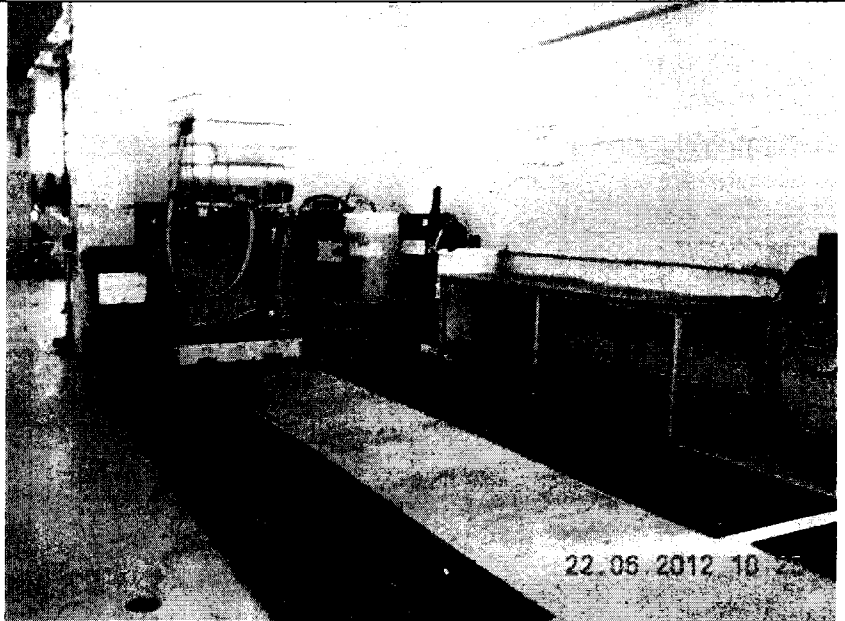


Photo no : 29

Fichier : DSCN1799.jpg

Description :  
La photo montre l'étiquette du semi vrac.

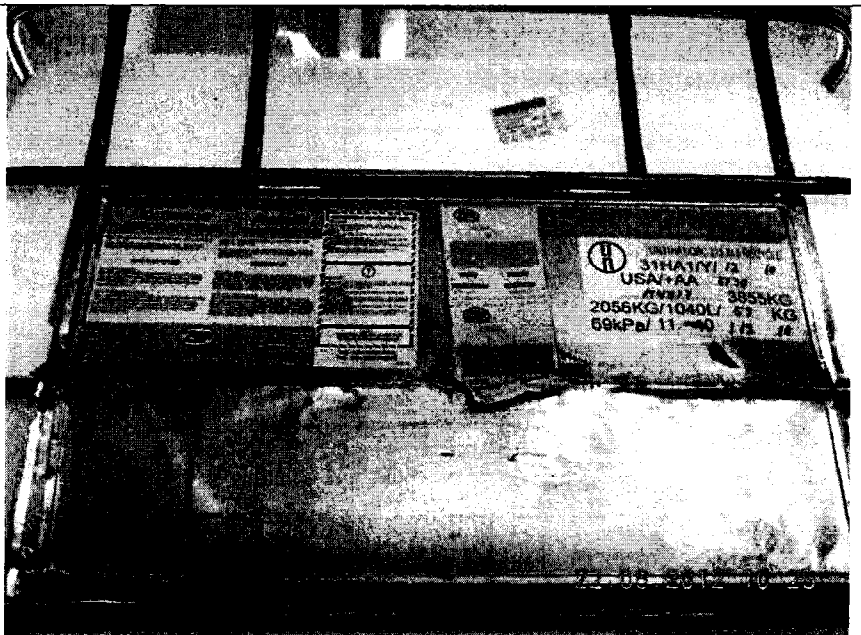


Photo no : 30

Fichier : DSCN1800.jpg

Description :  
Contenant à solvant nettoyant.





Photo no : 31

Fichier : DSCN1801.jpg

Description :  
Étiquette d'un des barils (Produit nettoyant).

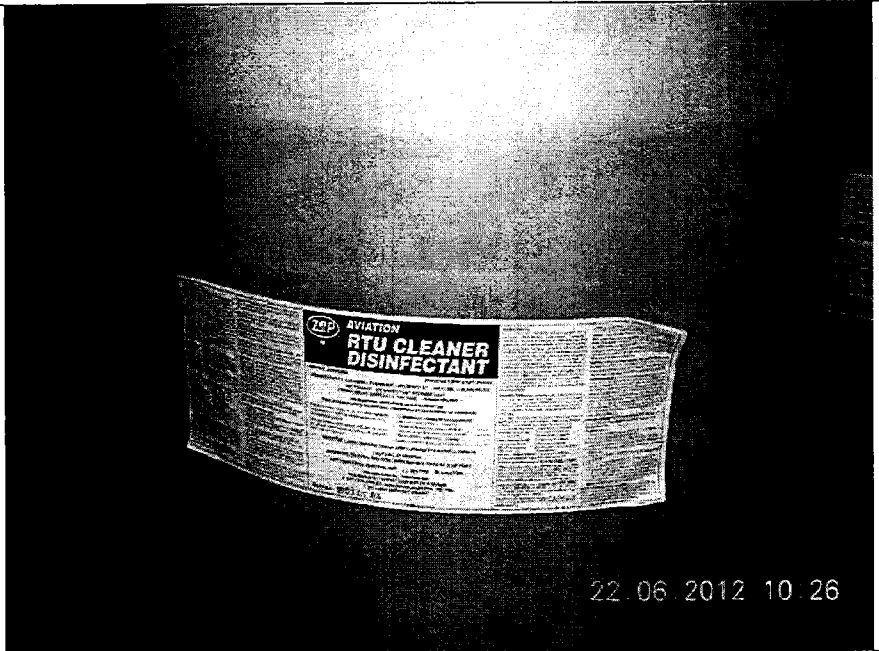


Photo no : 32

Fichier : DSCN1802.jpg

Description :  
La photo montre l'étiquette d'un autre baril (Produit nettoyant).



Photo no : 33

Fichier : DSCN1830.jpg

Description :  
Cour arrière du côté nord.



Photo no : 34

Fichier : DSCN1831.jpg

Description :  
Intérieur du petit bâtiment situé dans la cour arrière.

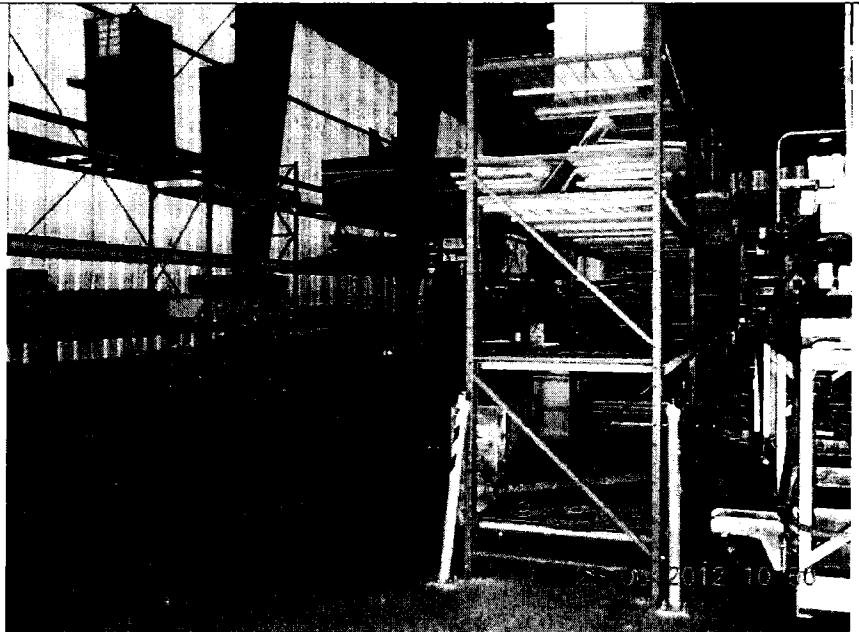


Photo no : 35

Fichier : DSCN1832.jpg

Description :  
Intérieur du petit bâtiment situé dans la cour arrière.

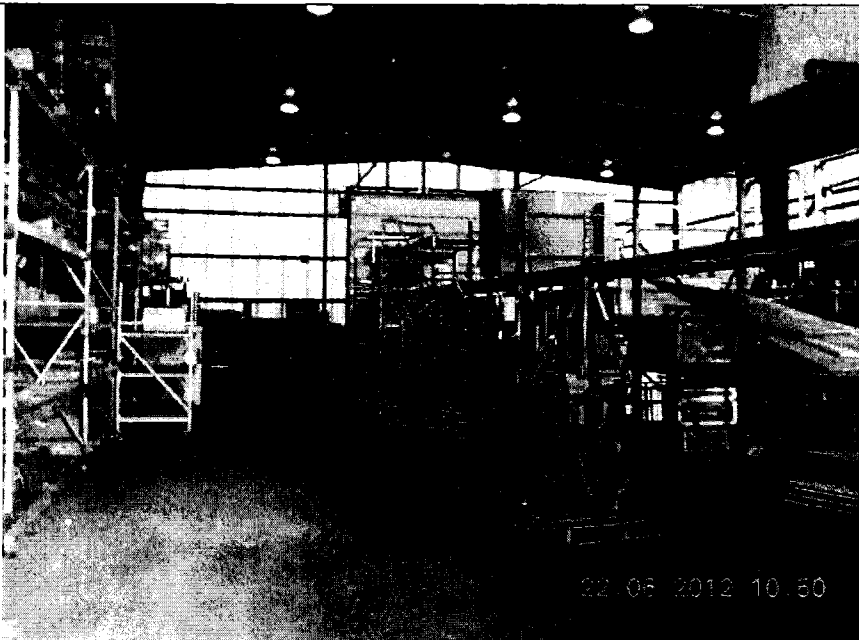
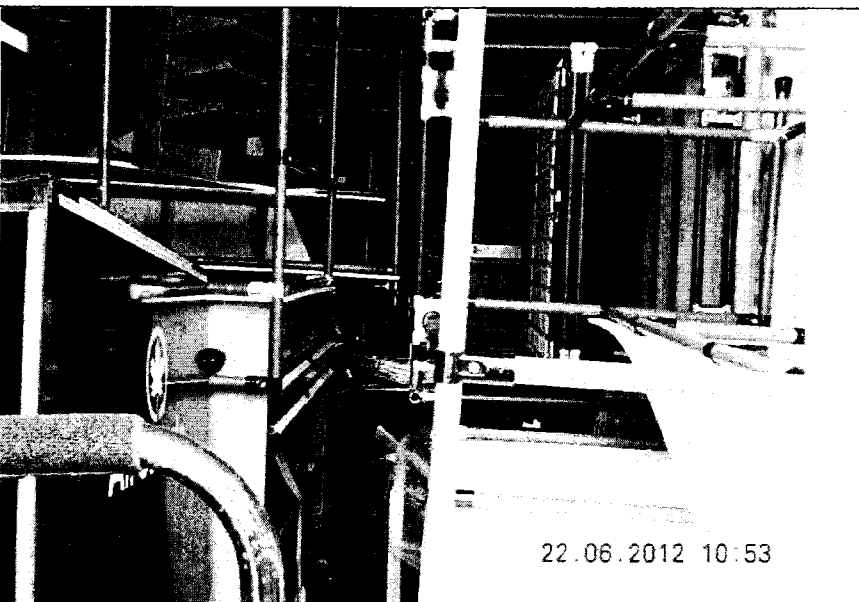


Photo no : 36

Fichier : DSCN1842.jpg

Description :  
La photo montre l'intérieur d'un conteneur métallique.



Date de l'inspection : 2012-06-22

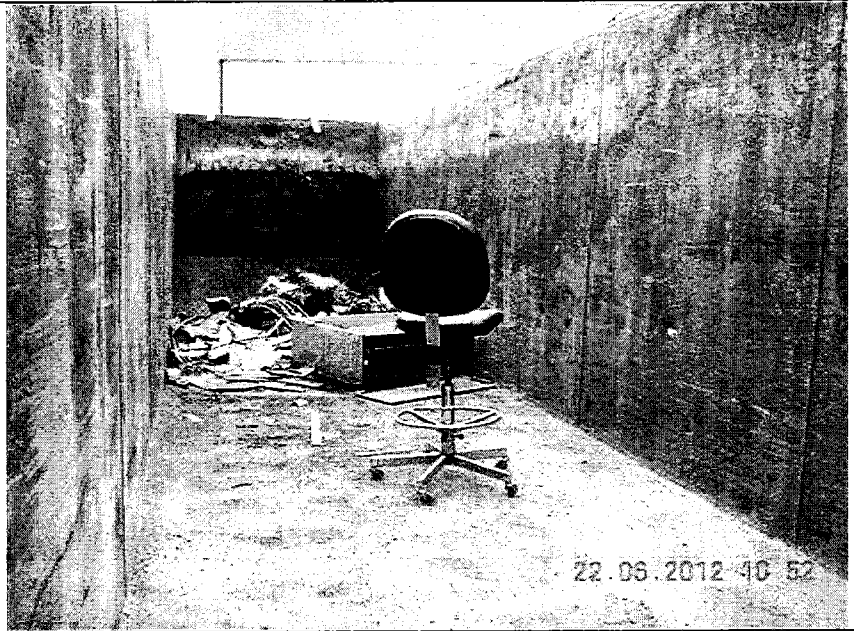
No de gestion documentaire : 7610-06-01-0788901

Photo no : 37

Fichier : DSCN1840.jpg

**Description :**

Résidus métalliques entreposés dans un conteneur métallique.



Montréal, le 19 juin 2018

**AUTORISATION**  
***Loi sur la qualité de l'environnement***  
**(RLRQ, chapitre Q-2, article 22)**

Bombardier inc.  
200, boul. de la Côte-Vertu Ouest  
Dorval (Québec) H4S 2A3

N/Réf. : 7610-06-01-07985-10  
401708280

**Objet : Finition intérieure d'avions**

À la suite de la demande de certificat d'autorisation du 3 juillet 2017, reçue le 11 juillet 2017 et complétée le 23 mars 2018, en vertu de 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2), telle qu'elle se lisait à la date de réception, j'autorise, conformément à l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2) le titulaire mentionné ci-dessus à réaliser le projet comportant l'activité décrite ci-dessous :

Exploitation d'un établissement industriel comprenant l'installation et l'ajustement de composantes sur des avions.

Le projet est situé sur les parties des lots 3 982 291, 3 982 292 et 3 982 293 du Cadastre du Québec, au 740, boulevard de la Côte-Vertu Ouest, arrondissement Saint-Laurent, à Montréal.

Les documents suivants font partie intégrante de la présente autorisation:

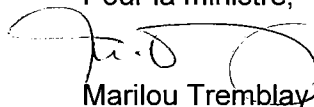
- Formulaire de demande d'autorisation – Projet industriel, daté du 21 juin 2017, signé par Paul Simard de Bombardier, accompagné de 8 annexes.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, cette autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement, le cas échéant.

MT/ML/nlb


Pour la ministre,



Marilou Tremblay  
Directrice régionale de l'analyse et  
de l'expertise de Montréal et de Laval

ANALYSÉ PAR: \_\_\_\_\_

RECOMMANDÉ PAR: \_\_\_\_\_

APPROUVÉ PAR:  \_\_\_\_\_

**1. Identification**

Date de l'inspection : 2011-06-07	Heure d'arrivée : 8h45	Heure de départ : 14h00
Inspecteur : Marie-Claude Daigneault	Accompagné de : -	

N° intervention : 300667123	Type d'intervention : Inspection
N° gestion documentaire : 7610-06-01-0789001	N° du rapport d'inspection : 400826913
N° demande : -	Type de demande : -
But de l'inspection : Vérifier les activités au Building 7-CMC- Aveos- nécessité CA	

Lieu inspecté	
Nom du lieu : Aveos Performances aéronautique inc. -CMC-	
Nom usuel du lieu : Aveos-CMC	
N° du lieu : X2128597	Type de lieu : industrie
Localisation du lieu inspecté : 740, boul. Côte-Vertu, Dorval	
Coordonnées géographiques du lieu : N 45 28 14.04 W 73 44 05.31	

Intervenant du lieu			
Nom	Fonction	Adresse postale (si différente du lieu)	No intervenant SAGO
Aveos Performance Aéronautique inc.	Propriétaire		Y2080353

Conditions météo

Personnes rencontrées		
Nom	Fonction	N° de téléphone (ou autre)
53-54	Chef-environnement	

Mode d'identification		
But expliqué :	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> s. o.
Mode d'identification :	<input type="checkbox"/> verbale	<input type="checkbox"/> preuve de statut
But expliqué à/Identification faite auprès de :		

Plainte		
Plaignant rencontré :	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> s. o.

Photos numériques	
Nombre de photos prises sur le terrain : 0	Nombre de photos annexées au rapport :
Toutes les photos annexées à ce rapport ont été prises par Marie-Claude Daigneault avec un appareil photo de type Nikon coolpix. L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central.	
article 23, 24	
Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection et aucune n'a été modifiée, sauf.	

Autres pièces annexées au rapport		
	Numéro	Titre
<input type="checkbox"/> Croquis		
<input type="checkbox"/> Plan		
<input type="checkbox"/> Carte		
<input type="checkbox"/> Autre		

Date de l'inspection : 2011-06-07

No de gestion documentaire : 7610-06-01-0789001

## Échantillons

Type	Nature	Nombre de points de prélèvements	Nombre de contenants	
<input type="checkbox"/> eau				
<input type="checkbox"/> air				
<input type="checkbox"/> sol				
<input type="checkbox"/> matières résiduelles				
<input type="checkbox"/> matières dangereuses				
<input type="checkbox"/> matières dangereuses résiduelles				
<input type="checkbox"/> flore				
<input type="checkbox"/> faune				
<input type="checkbox"/> pesticides				
<input type="checkbox"/> autre, précisez				
Duplicata des échantillons remis :		<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> s. o.
Demandes d'analyses jointes au rapport :		<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> s. o.

## 2. Mise en contexte (facultatif)

L'adresse 740 boulevard Côte-Vertu correspond à 3 bâtiments soit le 7, le 8 et le 9. Aveos occupe une partie du bâtiment 7 et deux petits hagdards en bordure du 8.

## 3. Description de l'inspection

Je me présente au bâtiment 3, 750 boulevard Côte-Vertu, sécurité principale afin de m'identifier au gardien de sécurité, ce qui me permet de circuler parmi les différents bâtiments d'Aveos. C'est à madame 53-54 chef-environnement pour Aveos ainsi que madame 53-54 coordonnatrice du bâtiment 7 que je me présente et à qui j'explique le but de ma visite. Nous nous dirigeons vers le bâtiment 7.

Depuis 2008, les activités conduites par Air Canada (AC) sont maintenant régies par Aveos. Les opérations sont restées les mêmes et présentement les employés d'AC travaillent pour Aveos. 90% des opérations situées dans ce bâtiment seront déménagées sur le boulevard Alfred-Nobel, en septembre 2011. Le bâtiment est partagé entre AC, Aveos et Jets. Air Canada en est le propriétaire.

Les activités d'Aveos dans ce bâtiment visent la maintenance des petites composantes d'avion. Différentes salles sont réservées pour cette maintenance, soit une salle pour la maintenance des pièces hydraulique, une pour les pièces pneumatique (masques, bombonne d'O<sub>2</sub>...), une pour l'essai des pièces, trois installations de nettoyage par bassins de trempage, deux salles à peintures filtrées à l'eau, une de réparation des équipements de sauvetage (veste, bateau gonflable...), une réservée à la calibration des cadrans et une réservée aux gaz. Le bâtiment contient également un entrepôt permettant la réception et l'expédition des pièces.

La maintenance des pièces produit des huiles usées et du carburant d'avion usé, lors de la vidange des pièces de leurs fluides. Les installations de nettoyages par bassins de trempage sont situées dans une pièce ayant des drains de plancher dont la destination de ceux-ci est inconnue par les responsables. Ces installations sont composées de plusieurs bassins contenant du savon, de l'eau ou du produit anticorrosion. La pièce qui est déposée au début de l'installation est ensuite acheminée, de façon robotisée dans chacun des bassins. Un bassin de rétention est placé à même la structure de l'installation, ce qui limite les risques de déversement. Les solutions, une fois usées, sont entreposées dans des barils identifiés.

Les salles à peintures sont filtrées à l'eau. L'eau est pompée par la maintenance d'AC.

Les mdr produites par le bâtiment sont entreposées dans deux hangars situés à la même adresse, à côté du bâtiment 8.

La coordonnatrice du bâtiment 7 nous quitte et nous nous dirigeons vers le bâtiment 8.

Le premier hangar est réservé à l'entreposage de mdr en réservoir. Deux réservoirs de 22000 litres y sont placés dans un bassin de rétention. Le premier réservoir entrepose du carburant d'avion usé et le second des huiles usées. Le plancher du hangar est bétonné et muni d'un séparateur d'huile. La sortie du hangar a un dos d'âne.

Dans le second hagdard est entreposé des lab pack, de l'absorbant contaminé et des chiffons contaminés. Le chef-environnement m'explique qu'il y a entreposage de liquide dans ce hangar depuis environ 1 mois. Il n'y a pas de moyen pouvant contenir une fuite éventuelle. Les contenants et réservoirs sont identifiés et datés. Les mdr dans ce hangar proviennent de tous les bâtiments d'Aveos.

La chef-environnement m'explique qu'Aveos a comme but d'être conforme au RMD d'ici la fin de l'année 2011 et ce pour tous ses bâtiments. La mise en du plan d'action, présenté lors de l'inspection d'avril 2011, pour la gestion des mdr est réalisée en grande partie.

La production d'un bilan annuel n'est pas requis étant donné le secteur d'activité de la cie non mentionné à l'annexe 8 du rmd.

Aveos a engagé un avocat afin de clarifier la juridiction provinciale / fédérale, la cie ne se considère pas visée jusqu'à preuve du contraire. Aucune photo n'a pu être prise lors de l'inspection en raison de cette incertitude.

Date de l'inspection : 2011-06-07

No de gestion documentaire : 7610-06-01-0789001

#### 4. Vérification complémentaire à l'inspection (si requis)

Vérification effectuée suite à l'inspection du 6 avril 2011 au bâtiment 1- EMC :

Je m'informe au près de M. Yvon Goulet, analyste attiré à la demande de CA d'Aveos-CMC, au sujet de l'ambiguïté concernant les lois provinciales face au fédéral. Celui-ci me présente une note datée de 1992 indiquant clairement les lois provinciales ont juridiction sur les activités conduites par un organisme privée sur un terrain fédéral. Aveos a été avisé.

#### 5. Conclusion

Le bâtiment 7 CMC effectue de la maintenance de petites composantes d'avion. L'usine ne possède aucun CA, par contre AC effectuait ces mêmes opérations et ce avant 1972.

Des hangars près du bâtiments 8 entreposent les mdr d'Aveos.

La gestion des mdr sera conforme au RMD d'ici la fin 2011, le plan d'action a été présenté et est réalisé en grande partie.

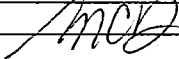
La juridiction provincial / fédérale reste ambiguë selon Aveos.

#### 6. Recommandations

Je recommande la fermeture de l'intervention.

S'assurer de recevoir la conclusion de l'avocat concernant la juridiction provincial / fédérale.

Signature :



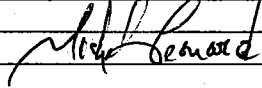
Date de rédaction : 2011-06-15

#### 7. Vérification du rapport d'inspection

Approuvé par : Michel Léonard

Fonction : Coordonateur

Signature :



Date : 20/6/2011

Commentaires :

Envoyer lettre au avis demandant les correctifs requis par le RMD  
D'un de délai acceptable



Montréal, le 21 juin 2011

53-54

Aveos performances aéronautiques inc.  
2311, boulevard Alfred-Nobel  
Zip 8069  
Saint-Laurent (Québec) H2S 2B6

N/Réf. : 7610-16-01-0789001

Doc. : 400829581

Objet : **Gestion de matières dangereuses résiduelles non conforme au 740 et au 7171, boulevard Côte-Vertu à Montréal**

Madame,

À la suite de l'inspection effectuée le 7 juin 2011 aux lieux cités en objet par une fonctionnaire dûment autorisée par notre direction régionale, nous avons constaté que l'entreposage des matières dangereuses résiduelles n'est pas conforme aux exigences du *Règlement sur les Matières dangereuses* (r. 32).

Selon l'article 33 du Règlement, le plancher d'une salle d'entreposage de matières dangereuses doit être étanche et aménagé de manière à pouvoir contenir les fuites ou déversements. Des modifications doivent donc être apportées à la salle d'entreposage du 7171, boulevard Côte-Vertu ayant une fissure au plancher de béton et un accès à la porte extérieure sans muret ou dos d'âne. La salle d'entreposage du 740, boulevard Côte-Vertu non munie d'un muret ou d'un dos d'âne permettant de contenir les matières entreposées doit également être modifiée.

De plus, un registre des vérifications du bon état et du bon fonctionnement des équipements d'entreposage est requis relativement à l'article 39, et ce, pour chacun des sites d'entreposage

Finalement, en vertu de l'article 104 du Règlement, la tenue d'un registre des matières dangereuses doit être tenue, pour les lieux respectifs, étant donné le secteur d'activité de votre entreprise et la quantité de matières dangereuses générées et entreposées.

Nous vous demandons donc de procéder **immédiatement** à la mise en place des correctifs qui s'imposent.

Pour plus d'information, vous pouvez joindre la soussignée au 514-873-3636, poste 226.

Espérant que le tout sera à votre convenance, nous vous prions d'accepter, Madame, nos salutations les meilleures.

*Marie-Claude Daigneault*  
Marie-Claude Daigneault  
Technicienne

MCDA/mcda

1. Identification

Date de l'inspection : 2012-07-17	Heure d'arrivée : 10 h 15	Heure de départ : 11 h 40
Inspecteur : Karima Benlounes	Accompagné de :	

N° intervention : 300752071	Type d'intervention : Inspection
N° gestion documentaire : 7610-06-01-07890-01	N° du rapport d'inspection : 400948156
N° demande : 200204343	Type de demande : Programme de contrôle
But de l'inspection : Vérifier l'état des lieux et la présence de matières dangereuses résiduelles	

Lieu inspecté

Nom du lieu : Aveos performance aéronautique inc. -CMC-	
Nom usuel du lieu : Aveos-CMC-	
N° du lieu : X2128597	Type de lieu : industrie
Localisation du lieu inspecté : 740, boul. Côte-Vertu, Dorval (Québec) H4S 1Y9	
Coordonnées géographiques du lieu (GÉO NAD 83 degrés décimaux) : 45,470566666700;-73,734808333300	

Intervenant du lieu

Nom	Fonction	Adresse postale (si différente du lieu)	No intervenant SAGO
Aveos performance aéronautique inc.	Locataire	2311, boulevard Alfred-Nobel, Ban 3 Saint-Laurent (Québec) H4S 2B6	Y2080353

Conditions météo

Ensoleillé.

Personnes rencontrées

Nom	Fonction	N° de téléphone (ou autre)
Det 53-54	Chef des établissements chez Air Canada	

Mode d'identification

But expliqué :	<input checked="" type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> s. o.
Mode d'identification :	<input checked="" type="checkbox"/> verbale	<input checked="" type="checkbox"/> preuve de statut	
But expliqué à/Identification faite auprès de : La personne rencontrée			

Plainte

Plaignant rencontré :	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	<input checked="" type="checkbox"/> s. o.
-----------------------	------------------------------	------------------------------	---

Photos numériques

Nombre de photos prises sur le terrain : 51	Nombre de photos annexées au rapport : 15
---	---

Toutes les photos annexées à ce rapport ont été prises par moi avec un appareil photo de type Nikon Coolpix 22. L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central.

article 23, 24

Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection et aucune n'a été modifiée.

Autres pièces annexées au rapport

	Numéro	Titre
<input type="checkbox"/> Croquis		
<input type="checkbox"/> Plan		
<input type="checkbox"/> Carte		
<input type="checkbox"/> Autre		



## Échantillons

Type	Nature	Nombre de points de prélèvements	Nombre de contenants
<input type="checkbox"/> eau			
<input type="checkbox"/> air			
<input type="checkbox"/> sol			
<input type="checkbox"/> matières résiduelles			
<input type="checkbox"/> matières dangereuses			
<input type="checkbox"/> matières dangereuses résiduelles			
<input type="checkbox"/> flore			
<input type="checkbox"/> faune			
<input type="checkbox"/> pesticides			
<input type="checkbox"/> autre, précisez			
Duplicata des échantillons remis :		<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> s. o.
Demandes d'analyses jointes au rapport :		<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> s. o.

## 2. Mise en contexte (facultatif)

- Le 12 juin 2012, le ministère du développement économique, de l'innovation et de l'exportation a demandé de l'information au ministère de l'environnement via le bureau de Montréal (Appel de M. Normand Raymond à M. Michel Leonard), concernant la compagnie Aveos. Le courriel de Mme Marilou Tremblay (Bureau du sous ministre adjoint) daté du 13 juin et adressé à Mme Hélène Proteau indique que le bureau de Montréal a transmis au ministère du développement économique, de l'innovation et de l'exportation un rapport via la loi d'accès à l'information.
- Le 22 juin, j'ai réalisé des inspections de trois sites d'Aveos à savoir, les 750 et 7171 boul. Côte Vertu ouest et le 2311 boul. Alfred-Nobel. J'ai questionné M<sup>me</sup> Ant 53-54 concernant le 740, boul Côte Vertu et il m'a répondu qu'Aveos a déménagé toutes ses activités de ce site vers le 2311 boul. Alfred-Nobel à la fin de l'année 2011. Il a ajouté que le bâtiment a été remis à Air Canada.
- Selon nos dossiers, une inspection du site a été réalisé le 07-06-2011. La technicienne indique dans son rapport que deux hangars extérieurs sont utilisés pour l'entreposage de matières dangereuses résiduelles.
- Le but de l'inspection est de vérifier l'état des lieux et la présence de matières dangereuses résiduelles.

## 3. Description de l'inspection

- Le responsable me confirme que la compagnie Aveos a bien déménagé toutes ses activités qui se déroulaient sur ce site vers le 2311 boul. Alfred-Nobel mais selon lui, le site n'a pas encore été remis à son propriétaire, à savoir Air Canada.
- Je commence mon inspection du bâtiment, la plupart des pièces anciennement occupées par Aveos, selon le responsable, sont vides (Photos no 1, 2, 3 et 4). Je constate plusieurs boîtes entreposées directement sur le plancher ou sur des étagères. Le responsable m'explique qu'Air Canada utilise actuellement quelques pièces du bâtiment pour l'entreposage de composantes d'avions (Photo no 5 et 6). Il ajoute que certaines boîtes appartiennent à Aveos.
- Nous nous dirigeons vers les hangars situés à l'extérieur du bâtiment et utilisés par Aveos pour l'entreposage des matières dangereuses résiduelles. À l'intérieur du premier hangar (Photo no 7), deux réservoirs sont placés dans un bassin de rétention (Photos no 8) et les étiquettes indiquent que l'un contient de l'huile usée et l'autre du carburant d'avion usé (Photo no 9). Selon le responsable, les deux réservoirs n'ont pas été vidés et leur contenu a été généré par les activités de la compagnie Aveos. Il ajoute que les deux appartiennent à Air Canada. Dans le même hangar, je constate un semi vrac avec une étiquette qui indique qu'il contient de l'huile usée (Photos no 10 et 11). Plusieurs contenants à peinture sont entreposé dans des boîtes en carton, sur une palette en bois (Photo no 12) et dans une armoire métallique (Photo no 13). Dans le deuxième hangar, je constate plusieurs quatres fermés (Photo no 14) et munis d'étiquettes sur lesquelles c'est écrit matières infectieuses (Photo no 15).

## 4. Vérification complémentaire à l'inspection (si requis)

- Dans une lettre adressée à Me Gervais-Cadrin Emmanuelle, avocate au ministère, les avocats d'Aveos soutiennent que leur client ne peut pas se prononcer sur la question la cessation d'activité, à savoir s'il s'agit d'une cessation définitive ou temporaire.
- Dans un courriel en date du 16 août 2012. 53-54 (Aveos) m'a informé que toutes les matières dangereuses résiduelles générées par Aveos au 740 boul. Côte Vertu ont été récupérées par la firm 23-24. Je lui demande de me confirmer s'il s'agit des matières que j'ai constatées lors de mon inspection du 17 juillet.
- J'appelle article 53, 54 Air Canada et je lui demande de me confirmer si les matières constatées lors de mon inspection ont bien été générées par les activités d'Aveos et si elles ont été récupérées récemment. Il me répond qu'il vient de revenir de vacances mais il fera les vérifications nécessaires et me demande de le rappeler demain.

## 5. Conclusion

- Aveos a déménagé ses activités du 740, boul Côte Vertu vers le 2311 boul. Alfred-Nobel à la fin de l'année 2011
- Le site a n'a pas encore été remis à son propriétaire, à savoir Air Canada.
- Dans le bâtiment anciennement occupé par Aveos, plusieurs pièces sont utilisées par Air Canada pour l'entreposage et selon le responsable, quelques boîtes appartiennent à Aveos. Le reste du bâtiment est vide.
- Présence de matières dangereuses résiduelles.
- Les activités exercées par la compagnie Aveos sur le site se classent dans les grands groupes 32 et 45 de l'annexe 3 du Règlement sur les matières dangereuses. L'exploitant est donc assujéti à l'article 13 de ce règlement, qui stipule qu'il était tenu d'aviser le ministère 30 jours avant la cessation de ses activités. Selon le même article, dans le cas de la cessation, les bâtiments et équipements doivent être décontaminés ou démantelés.



**5. Conclusion**

Les matériaux provenant du démantèlement de bâtiments et, le cas échéant, d'équipements doivent être décontaminés ou expédiés à un lieu autorisé.

- Selon le système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada, les activités exercées par la compagnie Aveos sur le site sont classées dans la catégorie: Fabrication de produits aérospatiaux et de leurs pièces et le code SCIAN correspondant est le 33641. l'exploitant est donc assujéti à l'article 31.51 de la Loi sur la qualité de l'environnement. L'article stipule que suite à une cessation des activités, l'exploitant est tenu de procéder à une étude de caractérisation du terrain, dans les six mois de cette cessation ou dans tout délai supplémentaire n'excédant pas 18 mois que peut accorder le ministre.

**6. Recommandations**

- S'assurer de recevoir l'inventaire complet des matières dangereuses (Les quantités doivent être indiquées) ainsi qu'un rapport régulier des matières disposées.
- Faire le suivi avec l'avocate au dossier relativement à la cessation d'activité :

1/ Dans le cas d'une cessation définitive des activités, s'assurer que la compagnie respectent les articles : 13 du Règlement sur les matières dangereuses et l'article 31.51 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

2/ Dans le cas d'un changement d'activité : La compagnie doit respecter l'article 31.53 de la Loi sur la qualité de l'environnement, qui stipule qu'elle doit procéder à un étude de caractérisation

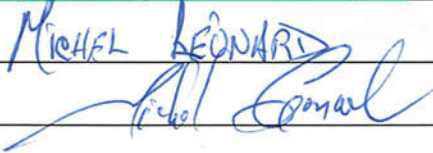
Signature :



Date de rédaction : 2012-08-16

**7. Vérification du rapport d'inspection**

Approuvé par :



Fonction :

COORDONNATEUR

Signature :

Date :

5 septembre 2012

Commentaires :

(OK) à suivre de pres p.c.s

**Annexe - Photos**

Photo no : 1

Fichier : DSCN2103.jpg

Description :

Pièce du bâtiment anciennement occupé par Aveos.



Photo no : 2

Fichier : DSCN2114.jpg

Description :  
Pièce du bâtiment anciennement occupé par Aveos.



Photo no : 3

Fichier : DSCN2106.jpg

Description :  
Pièce du bâtiment anciennement occupé par Aveos.



Photo no : 4

Fichier : DSCN2126.jpg

Description :  
Pièce du bâtiment anciennement occupé par Aveos.





Photo no : 5

Fichier : DSCN2099.jpg

Description :  
Pièce du bâtiment anciennement occupé par Aveos.



Photo no : 6

Fichier : DSCN2117.jpg

Description :  
Pièce du bâtiment anciennement occupé par Aveos.



Photo no : 7

Fichier : DSCN2136.jpg

Description :  
Premier hangar.



Photo no : 8

Fichier : DSCN2142.jpg

Description :  
Deux réservoirs à l'intérieur d'un hangar.



Photo no : 9

Fichier : DSCN2137.jpg

Description :  
Les deux réservoirs à l'intérieur d'un hangar



Photo no : 10

Fichier : DSCN2140.jpg

Description :  
Étiquette du semi vrac.





Photo no : 11

Fichier : DSCN2141.jpg

Description :  
Semi vac.



Photo no : 12

Fichier : DSCN2138.jpg

Description :  
Pots de peinture.



Photo no : 13

Fichier : DSCN2143.jpg

Description :  
Pots de peinture.



Photo no : 14

Fichier : DSCN2147.jpg

Description :  
Quatrex.



Photo no : 15

Fichier : DSCN2149.jpg

Description :  
Étiquette : matières infectieuses.





RAPPORT D'INSPECTION

Centre de contrôle environnemental du Québec

Direction régionale de Montréal, de Laval, de Lanaudière et des Laurentides  
Région : Laval

<b>1 Identification</b>		
Date de l'intervention : 2019-03-04	Heure de début : 11 h 03	Heure de fin : 12 h 10
Intervention effectuée par : Jean-Paul Tagro		
Accompagné par : <span style="float: right;">↓↑ - + <input checked="" type="checkbox"/> SO</span>		

<b>1.1 Demande</b>		<input type="checkbox"/> SO
N° de demande : 200634688	Type de demande : Document officiel	
Objet de la demande : Installation et ajustement de composantes sur des avions		

<b>1.2 Intervention</b>	
N° d'intervention : 301361360	Type d'intervention : Inspection de conformité
N° de gestion doc. : 7610-06-01-07890-01	N° de document : 401787206
But de l'intervention : I-IC / Montréal / Bombardier Vérifier le respect de l'autorisation du 19 juin 2018 concernant les activités de finition intérieure d'avions	

<b>2 Lieu concerné par l'intervention</b>		↓↑ - +
1	Nom du lieu : Bombardier (ancien Aveos performance aéronautique Inc. -CMC-)	
	Nom usuel du lieu : Aveos-CMC-	
	N° du lieu : X2128597	Type de lieu : industrie
	Localisation du lieu : Adresse du lieu : 740, boul. Côte-Vertu Dorval (Québec) H4S 1Y9	
	Coordonnées géographiques du lieu (GÉO NAD 83 degrés décimaux) : 45,470566666700;-73,734808333300	

<b>3 Intervenant du lieu</b>					↓↑ - +
#	Nom	Implication dans le lieu	Adresse postale (si différente du lieu)	N° intervenant SAGO	N° de lieu SAGO
1	Bombardier Inc.	Locataire	C.P. 6037 succ. Centre-Ville Montréal (Québec) H3C 3G9	26934356	X2128597

<b>4 Condition météo</b>		<input type="checkbox"/> SO
Description : Ensoleillé et venteux		<input type="checkbox"/> Précisions

<b>5 Personne rencontrée (R) / contactée (C)</b>					↓↑ - + <input type="checkbox"/> SO
#	R	C	Nom	Fonction	N° de téléphone
1	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	article 53, 54		
2	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>			
3	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>			

<b>5.1 Mode d'identification</b>		
But expliqué :	<input checked="" type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> s. o.
Mode d'identification :	<input checked="" type="checkbox"/> verbale	<input type="checkbox"/> preuve de statut
But expliqué à/Identification faite auprès de : Auprès de la personne rencontrée		

<b>6 Plainte</b>	<input checked="" type="checkbox"/> SO
------------------	--

<b>7 Photo numérique</b> <input type="checkbox"/> SO	
<b>Nombre de photos prises sur le terrain : 7</b>	<b>Nombre de photos intégrées au rapport : 4</b>
<p>Toutes les photos intégrées à ce rapport ont été prises par Jean-Paul Tagro avec un appareil photo de type Nikon Coolpix L24 et téléphone intelligent Iphone 6S pour un refus d'écriture de la carte mémoire. L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central.</p> <p>article 23, 24</p> <p>Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection. À noter qu'une partie des photos a été perdue. L'appareil photo ayant signalé un problème d'écriture lors de l'intervention.</p>	

<b>7.1 Modification apportée aux photos numériques</b>	↑ ↓ - + <input checked="" type="checkbox"/> SO
--	--

<b>8 Grille d'intervention annexée</b>	↑ ↓ - + <input checked="" type="checkbox"/> SO
--	--

<b>9 Autre pièce annexée au rapport</b>				↑ ↓ - + <input type="checkbox"/> SO
#	Type de pièce	Numéro	Titre	
1	Courriel		Échange de courriel avec les représentants de l'intervenant.	

<b>10 Équipement utilisé</b>	↑ ↓ - + <input checked="" type="checkbox"/> SO
------------------------------	--

<b>11 Échantillon</b>	↑ ↓ - + <input checked="" type="checkbox"/> SO
-----------------------	--

<b>12 Mise en contexte</b> <input type="checkbox"/> SO	
<p>Le 19 juin 2018, la compagnie Bombardier s'est vu attribuer une autorisation pour des activités de finition d'intérieur d'avion au 740 Boulevard Côte Vertu Ouest, à Montréal.</p> <p>Le programme de vérification de la conformité des activités à l'autorisation du MELCC porte sur le mode de gestion et de stockage des matières dangereuses résiduelles qui seraient issues de la production.</p> <p>Une intervention inopinée a donc été réalisée le 04 mars 2019 dans les locaux de la compagnie.</p>	

<b>13 Description de l'intervention</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Arrivée sur le site à 11h03. Attente de près de 30mn pour avoir une personne ressource pouvant le conduire pendant l'intervention.</li> <li>• L'employé rencontré est un chargé de projet de Bombardier, mais qui intervient au niveau de la fabrication. La personne, selon lui, la mieux indiquée est le Gestionnaire du site mais ce dernier est absent. Néanmoins, j'effectue la visite avec lui le chargé de projet.</li> <li>• Pour la bonne gestion des MDR sur le site (collecte et entreposage), un système fonctionnant avec un code de couleur pour les poubelles de récupération, a été mis en place : Jaune = Matières résiduelles inflammables ; Vert = Matières résiduelles acides et Bleu = matières résiduelles corrosives. Une mise à la terre est faite pour ces poubelles en métal.</li> <li>• Un sac plastique antistatique est installé dans les bacs de récupération et des matières souillées avec des produits inflammables.</li> <li>• Le protocole mis en place interdit la mise côte à côte (moins d'un mètre), les contenants avec de la matière inflammable et des produits corrosifs (usés).</li> <li>• Un intervenant externe, la compagnie Wainbee, est chargé de la maintenance des systèmes hydrauliques. C'est elle qui dispose l'huile usée en grande partie.</li> <li>• Les autres MDR ainsi que le MR collectées sur le site, sont disposées par la compagnie EBI.</li> <li>• Pour l'huile des balayuses, après qu'elles soient collectées, elle est, selon l'employé de Bombardier, ramenée au site principal au 200 Boul. Côte Vertu. C'est de là que la disposition est faite.</li> <li>• L'accès au local de stockage des MDR n'a pas été possible. La porte est cadenassée et la personne qui gère cela est absente.</li> </ul> <p><b>Voir Photo 1.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Deux conteneurs extérieurs sont utilisés pour récupérer les MR non-dangereuses. La disposition est assurée par la compagnie</li> </ul>	

EBI. Voir Photos 2 à 4.

- Pour valider la disposition des MDR par une compagnie autorisée, des factures de disposition et autres documents peuvent m'être envoyés plus tard pour cause d'absence de la personne ressource.

**14 Vérification complémentaire à l'intervention**

SO

- Envoi de courriel pour obtention des factures de disposition et autres documents validant les informations reçues. Il s'agit des factures de disposition des MDR et des contrats avec les entreprises en charge, bilan annule MDR, registre de suivi des biens utilisés pour le stockage des MDR. **Annexe 1.**
- Les éléments demandés n'ont pas été reçu jusqu'à la finalisation de ce rapport. Un courriel de rappel a été renvoyé le 04 avril 2019.

**15 Conclusion**

Aucun manquement n'a été constaté lors de l'intervention. Le local de stockage n'a pas pu être visité. Une autre intervention peut donc être planifiée pour vérifier les conditions de stockage.

**6 Evaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés**

↓ ↑ - +  SO

**17 Recommandations**

Ainsi, je recommande de fermer cette intervention. Une inspection sera planifiée pour avoir accès au local de stockage des MDR et aussi obtenir les informations sur le transport des MDR. Une note sera faite au dossier lorsque les informations seront reçues.

Rédigé par : Jean-Paul Tagro

Fonction : Inspecteur

Signature :



Date de signature : 2019-04-03

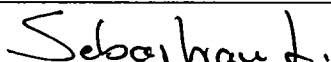
**18 Vérification du rapport d'intervention**

SO

Approuvé par : Sebastian Lossio

Fonction : Chef d'équipe

Signature :



Date : 2019-04-11

Commentaires :



**Annexe Photographique.**  
Prise de vue du 04 mars 2019.



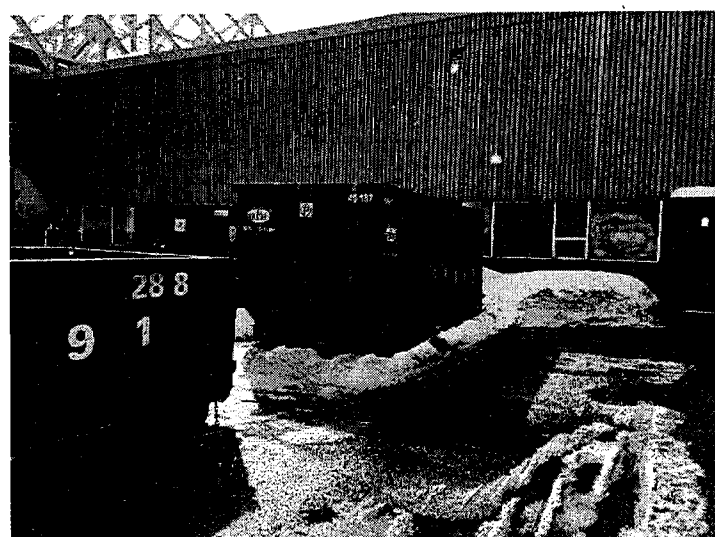
*Photo 1 : IMG\_0177.JPG*  
Local de stockage des MDR - Fermé lors de l'inspection.



*Photo 2 : IMG\_0178.JPG*  
Conteneur de récupération des MR non-dangereuses.



*Photo 3 : IMG\_0179.JPG*  
Intérieur du conteneur de récupération des MR non-dangereuses.



*Photo 4 : IMG\_0180.JPG*  
Deuxième conteneur de récupération des MR non-dangereuses.

RAPPORT D'INSPECTION

Centre de contrôle environnemental du Québec

Direction régionale de Montréal, de Laval, de Lanaudière et des Laurentides  
Région : Laval

<b>1 Identification</b>		
Date de l'intervention : 2019-07-17	Heure de début : 10 h 47	Heure de fin : 11 h 10
Intervention effectuée par : Jean-Paul Tagro		
Accompagné par : <span style="float: right;">↓ ↑ - + <input checked="" type="checkbox"/> SO</span>		

<b>1.1 Demande</b>		<input type="checkbox"/> SO
N° de demande : 200634688	Type de demande : Document officiel	
Objet de la demande : Installation et ajustement de composantes sur des avions		

<b>1.2 Intervention</b>	
N° d'intervention : 301380993	Type d'intervention : Inspection
N° de gestion doc. : 7610-06-01-07890-01	N° de document : 401832000
I-C / Montréal / Bombardier	
But de l'intervention : Vérifier le respect de l'autorisation du 19 juin 2018 concernant les activités de finition intérieure d'avions. Principalement vérifier la bonne gestion et les conditions de stockage des MDR.	

<b>2 Lieu concerné par l'intervention</b>		↓ ↑ - +
1		
Nom du lieu : Bombardier (anc. Aveos performance aéronautique inc. -CMC-)		
Nom usuel du lieu : Aveos-CMC-		
N° du lieu : X2128597	Type de lieu : industrie	
Localisation du lieu : Adresse du lieu : 740, boul. Côte-Vertu Dorval (Québec) H4S 1Y9		
Coordonnées géographiques du lieu (GÉO NAD 83 degrés décimaux) : 45,470566666700;-73,734808333300		

<b>3 Intervenant du lieu</b>						↓ ↑ - +
#	Nom	Implication dans le lieu	Adresse postale (si différente du lieu)	N° intervenant SAGO	N° de lieu SAGO	
1	Bombardier Inc.	Locataire	C.P. 6037 succ. Centre-Ville Montréal (Québec) H3C 3G9	26934356	X2128597	

<b>4 Condition météo</b>		<input type="checkbox"/> SO
Description : Ensoleillé		<input type="checkbox"/> Précisions

<b>5 Personne rencontrée (R)/contactée (C)</b>					↓ ↑ - + <input type="checkbox"/> SO
#	R	C	Nom	Fonction	N° de téléphone
1	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	article 53, 54		

<b>5.1 Mode d'identification</b>		
But expliqué :	<input checked="" type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> s. o.
Mode d'identification :	<input checked="" type="checkbox"/> verbale	<input type="checkbox"/> preuve de statut
But expliqué à/identification faite auprès de : À la personne rencontrée.		

<b>6 Plainte</b>	<input checked="" type="checkbox"/> SO
------------------	--

<b>7 Photo numérique</b>		<input type="checkbox"/> SO
Nombre de photos prises sur le terrain : 7	Nombre de photos intégrées au rapport : 4	
Toutes les photos intégrées à ce rapport ont été prises par Jean-Paul Tagro avec un appareil photo de type Nikon Coolpix L26. L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central.		
article 23, 24		
Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection.		

<b>7.1 Modification apportée aux photos numériques</b>	↓ ↑ - + <input checked="" type="checkbox"/> SO
--	--



8 Grille d'intervention annexée ↓↑ - +  SO

9 Autre pièce annexée au rapport ↓↑ - +  SO

#	Type de pièce	Numéro	Titre
1	Courriel		Courriel du 17 juillet 2019 adressé au conseiller environnement de l'intervenant concernant une modification à apporter à la zone de stockage des MDR en cas de MDR liquides.

10 Equipement utilisé ↓↑ - +  SO

11 Echantillon ↓↑ - +  SO

12 Mise en contexte  SO

Lors de l'inspection de conformité réalisée le 04 mars 2019 pour s'assurer du respect de la conformité des activités à l'autorisation délivrée par le Ministère à Bombardier Inc., il n'a pas été possible de vérifier la zone de stockage des MDR car celle-ci était fermée (Voir intervention 301361360 et Rapport d'inspection 401787206).

Il a été donc convenu avec l'intervenant de programmer une autre inspection pour s'assurer de la bonne gestion des MDR et de la conformité des conditions de stockage.

13 Description de l'intervention

- Sur le site, je suis reçu par le Conseiller santé, sécurité et environnement (ci-après le conseiller).
- Le conseiller me conduit à la zone de stockage des MDR.
- Selon lui, la compagnie ne produit plus de MDR liquide. En effet, la production de ce type de MDR était due aux activités de modification des avions. Les activités ont depuis évoluées puisque les correctifs ont été faits. Il y a de moins de moins de modification, mais plutôt du montage.
- De plus, les avions sont reçus en premier au site du 200, boulevard côte Vertu où la vidange des fluides qu'ils contiennent y est faite avant d'être acheminés au 740, boulevard Côte Vertu (site d'intervention).
- Les MDR collectées sur le site sont essentiellement des absorbants de produits inflammables et des gants souillées. Ce ne sont que des solides.
- Lors de ma visite, sur les cinq (5) barils destinés aux MDR solides, présents sur le site, seulement un (1) seul était plein. Ce baril portait une étiquette conforme. **Voir photos 1 et 2.** Il y avait aussi six (6) contenants destinés à recevoir du liquide corrosif. Tous étaient vides.
- Les contenants de MDR sont installés sur un plancher en béton. Pas de drain observé au sol.
- Selon le conseiller, le ramassage se fait au quotidien par Clean Harbor. Une entrée dédiée et un numéro à appeler permet à Clean Harbor de contacter la personne ressource pour collecter les MDR. La collecte se fait au quotidien. C'est la personne en charge qui s'assure de la conformité de la procédure (bon de connaissance, étiquette pour le transport). **Voir Photos 3 et 4.**

14 Vérification complémentaire à l'intervention  SO

- À mon retour au bureau, je remarque, sur une photo, qu'un regard est à proximité de la zone d'entreposage des MDR. Je fais donc un courriel au conseiller de l'intervenant pour qu'il prenne des dispositions. Même si les MDR qui y sont entreposés sont en grande partie des solides, un éventuel entreposage de MDR liquides doit se faire dans un bassin ou bac de rétention pour éviter tout déversement dans le réseau d'égout. Annexe 1.

15 Conclusion

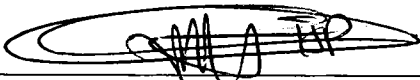
Aucun manquement n'a été constaté lors de cette inspection.

16 Évaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés ↓↑ - +  SO

**17 Recommandations**

Ainsi, je recommande de fermer l'intervention.

Rédigé par : Jean-Paul Tagro Fonction : Inspecteur

Signature :  Date de signature : 2019/07/17

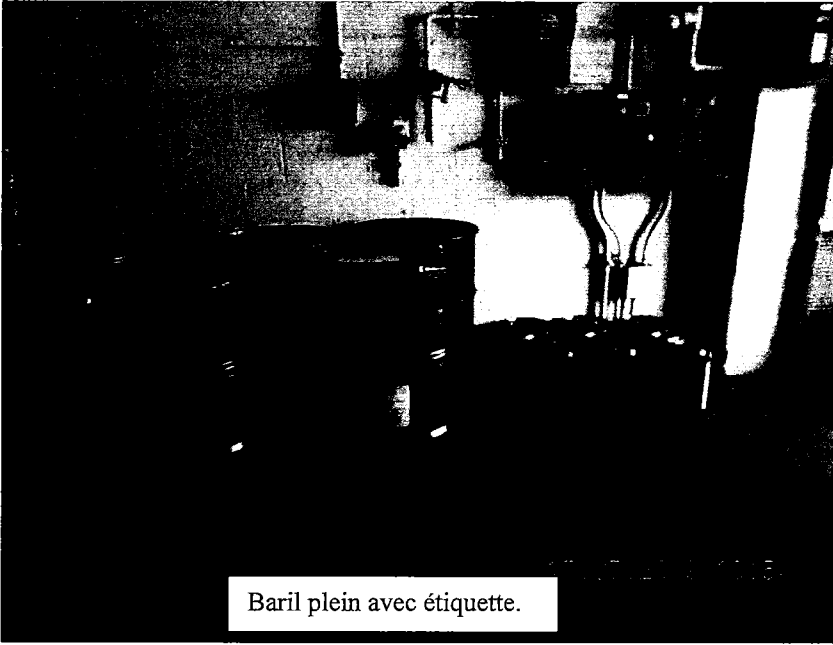
**18 Vérification du rapport d'intervention**  SO

Approuvé par : Sebastian Lossio Fonction : Chef d'équipe


Signature : Date :

Commentaires : Selon les directives internes, cette intervention ne nécessite pas de vérification par le chef d'équipe.

**19 Photos**

<p>Photo no : 1</p>	
<p>Fichier : DSCN0236.JPG</p>	
<p>Description : Zone de stockage des MDR avant collecte par Clean Harbor.</p>	

Baril plein avec étiquette.

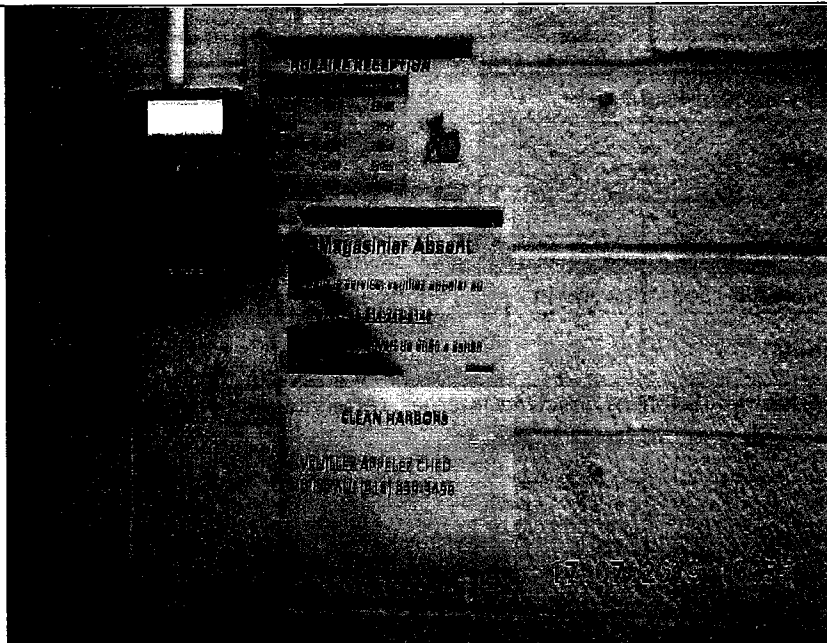
<p>Photo no : 2</p>	
<p>Fichier : DSCN0232.JPG</p>	
<p>Description : Contenu du baril plein : sacs antistatique contenant des absorbants et gants souillés.</p>	

.07.2019 01:58

<p>Photo no : 3</p>	
<p>Fichier : DSCN0238.JPG</p>	

**Description :**

Renseignements pour contacter la personne en charge près de la zone de collecte des MDR.



**Photo no : 4**

Fichier : DSCN0237.JPG

**Description :**

Étiquette pour le transport des MDR par Clean Harbor.

